



Synthèse des observations du public

Projets de décret modifiant la nomenclature des installations classées et d'arrêté modifiant certains arrêtés ministériels de prescriptions

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 06 avril 2017 au 27 avril 2017 inclus sur les projets de textes susmentionnés.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-02-mai-2017-projet-decret-modifiant-la-a1712.html>

Nombre et nature des observations reçues :

8 contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Sur ces 8 contributions :

- 1 contribution est défavorable à la réforme entreprise
- 1 contribution alerte l'Administration sur les risques de la réforme
- 6 contributions sollicitent un éclaircissement, cinq sur le projet de décret, l'autre sur le classement applicable à son site.

Synthèse des modifications demandées :

La contribution défavorable mentionne que la suppression du régime de l'autorisation pour la rubrique 2175 (stockage d'engrais limite) est une régression vis-à-vis de la protection des nappes d'eaux souterraines.

La notion de puissance, modifiée par le projet de décret, suscite des demandes de clarifications.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, les observations du public n'ayant pas amené de modification du projet d'arrêté ministériel, elles ne figurent pas en annexe.

Fait à la Défense, le 28 avril 2017

